

## Suppression de l'heure de Technologie en 6<sup>e</sup> Communiqué du 18 janvier 2023

Dans le cadre de la réforme du collège à venir, le Ministre de l'Education nationale a annoncé la suppression de l'heure de Technologie en classe de 6<sup>e</sup>. C'est la dernière d'une longue série d'atteinte à cette discipline.

2009 : suppression d'une demi-heure d'enseignement technologique en troisième.

2009 : (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>) puis 2016 (6<sup>e</sup>) : suppression de la quasi-totalité des dédoublements en Technologie.

2011 : réduction du nombre de filières de sciences de l'ingénieur au lycée technologique.

2015 : suppression de l'heure de laboratoire pour les professeurs de Technologie.

2016 : disparition du cycle 3 de la matière *Technologie* en tant que telle. Elle est remplacée par l'enseignement des Sciences et Technologies (4 heures réparties entre Technologie, SVT et Physique-chimie).

2022 : suppression du plan *Sciences et technologie* dans l'enseignement primaire.

2023 : suppression de la Technologie en 6e au prétexte de renforcer les fondamentaux.

Le Snec-CFTC dénonce ce qui apparaît comme un dépeçage en règle et un profond mépris envers l'enseignement de la Technologie. La Technologie est une matière scientifique à part entière qui permet l'acquisition de raisonnements et de démarches interdisciplinaires spécifiques. Elle ne doit pas être mise en concurrence avec l'enseignement des Mathématiques, de la Physique-Chimie et des Sciences de la vie et de la terre. Et encore moins avec le soutien scolaire. Appauvrir la formation de nos jeunes n'est pas acceptable !

**Pour le Snec-CFTC, la Technologie a toute sa place dans le cursus scolaire et elle doit la garder.**

Le Snec-CFTC constate que si le ministre a changé, la méthode reste :

- La primeur de l'information est donnée aux médias.
- Succession de mesures sans cohérence apparente entre elles.
- De plus en plus de décisions relèvent de l'autonomie de l'établissement. Alors que les établissements publics sont dotés d'un conseil pédagogique, très peu d'établissements privés sous contrat sont dotés d'une telle instance de concertation.

La pétition en ligne des associations des professeurs de Technologie et de Sciences de l'Ingénieur : <https://chnng.it/pf2JL9j7>